

Cataloguing Canadian Music Centre Scores/ Le catalogage des partitions du Centre de musique canadienne*

Megan Chellew, Music Cataloguer, McGill University/ catalogueuse spécialisée en musique, Université McGill
Adaptation française par Myrienne Dubé et Daniel Paradis

When I began my current position as Music Cataloguer at McGill, I inherited a set of guidelines for cataloguing scores produced by the Canadian Music Centre (CMC). Because there are many records on OCLC which mistakenly describe these as published scores, the guidelines are very useful for cataloguing this material.

The CMC's mandate is to act as a repository for the music of Canadian composers, as well as information about composers. The CMC has the largest collection of Canadian music in Canada, and their services include a lending library and an on-demand publishing workshop. It is the activities of the on-demand publishing workshop that create challenges for cataloguers. Rather than publish the scores, the CMC produces a facsimile of the unpublished scores in its holdings. This is similar to UMI, who provide reproductions of theses on demand. Like UMI theses, CMC scores fall under the provisions of Library of Congress Rule Interpretation (LCRI) 1.11.

For libraries that have a policy to follow LCRI, like McGill, it is important to know that LC practice

Lors de mon entrée en fonction au poste de catalogueuse en musique à McGill, j'ai hérité d'un ensemble de directives concernant le catalogage des partitions du Centre de musique canadienne (CMC). Ces directives se sont révélées très utiles pour cataloguer ce type de documents puisqu'on retrouve, dans OCLC, plusieurs notices de ces œuvres, où les règles sont appliquées de façon erronée.

Par son mandat, le CMC agit comme dépôt pour la musique de compositeurs canadiens, en plus de regrouper de l'information sur ces compositeurs. Son fonds constitue d'ailleurs la plus grande collection de musique canadienne au Canada. L'organisme joue également à la fois le rôle de bibliothèque de prêt et d'atelier d'impression, sur commande. Ce sont particulièrement ces activités d'impression qui affectent les catalogueurs. Le CMC produit en effet des fac-similés de partitions inédites faisant partie de sa collection; ces activités ne sont toutefois pas assimilables pour autant à de l'édition. Le CMC ressemble en cela à l'UMI qui fournit des reproductions de thèses, sur demande. Or, tout comme les thèses de l'UMI, le traitement des partitions du CMC est régi par le *Library of Congress Rule Interpretation* (LCRI) 1.11.

* © 2007 The author and The Canadian Association of Music Libraries, Archives and Documentation Centres / L'auteur et l'Association canadienne des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux

regarding on-demand reproductions is contrary to AACR2 rule 1.11. Whereas rule 1.11 says to “give the data relating to the facsimile, etc., in all areas except the note area” and to “[g]ive data relating to the original in the note area”, LCRI 1.11 tells cataloguers to “[t]ranscribe the bibliographic data appropriate to the original work being reproduced in the following areas: title and statement of responsibility, edition, material (or type of publication) specific details, publication, distribution, etc., physical description, series” and to “give in a single note (533 field) all other details relating to the reproduction and its publication/availability.” Therefore, the body of the description should reflect the fact that the original scores reproduced by the CMC are unpublished, especially in the publication, distribution, etc., area and the physical distribution area. This also means that cataloguers have to consult AACR2 chapter 4 on manuscripts as well as chapter 5 on music.

According to AACR2 rules 5.4C2 and 5.4D2, when cataloguing an unpublished item, the publication statement does not include a place of publication, publisher, or the abbreviations *s.l.* and *s.n.* The 260 field will not have \$a or \$b subfields. Only the date is recorded, in the 260 \$c subfield. Because these scores are unpublished, the date recorded is the date of the manuscript: i.e. the date when it was created (AACR2 rule 4.4B1).

It is important to note that although many scores that come from the CMC are quite obviously reproductions of handwritten manuscripts, today more

Les bibliothèques, comme celle de McGill, dont la politique est de suivre les LCRI, doivent savoir que ce que LC prescrit de faire dans le cas des reproductions à la demande va à l’encontre de la règle 1.11 des RCAA2. Celle-ci dit en effet de transcrire « l’information relative au facsimilé, etc., dans toutes les zones, sauf dans la zone des notes » et de transcrire « l’information relative à l’original dans la zone des notes. » La LCRI 1.11, par contre, demande aux catalogueurs de transcrire « les données bibliographiques relatives à l’œuvre originale qui fait l’objet de la reproduction dans les zones suivantes : titre et mention de responsabilité, édition, précisions relatives au support (ou au genre de publication), publication, diffusion, etc., collation, collection » et de donner « dans une seule note (zone 533) tous les autres détails relatifs à la reproduction et à sa publication/disponibilité. » Par conséquent, le corps de la notice devrait refléter le fait que les partitions originales reproduites par le CMC sont inédites, particulièrement dans la zone de la publication, diffusion, etc., et dans la zone de la collation. Cela signifie également que les catalogueurs doivent consulter aussi bien le chapitre 4 des RCAA2 sur les manuscrits que le chapitre 5 sur les imprimés musicaux.

Selon les règles 5.4C2 et 5.4D2 des RCAA2, on n’inscrit, dans la zone de la publication, ni lieu de publication, ni éditeur, ni les abréviations *s.l.* et *s.n.* dans le cas d’un document inédit. La zone 260 ne comprendra donc pas de sous-zone \$a ou \$b. On transcrira uniquement la date, inscrite dans la sous-zone \$c de la zone 260. La date est celle du manuscrit, i.e. la date où celui-ci a été créé (règle 4.4B1 des RCAA2) puisque les partitions sont inédites.

and more have been generated by a computer programme. Although these scores appear to be professionally printed, they still need to be treated as manuscripts. It helps me to think of the computer programme as a sort of 21st-century scribe with very, very neat handwriting. That way, I don't forget that these are unpublished scores, despite their professional appearance.

The way the score was produced by the composer affects the physical description field. In the case of a score that has been produced by means of a computer programme, treat it in exactly the same way as a published score. If, however, the score was handwritten, then it is necessary to indicate this difference: 1 ms. score, 1 ms. miniature score, etc. AACR2 rule 4.7B1 requires that this information also be reflected in the note area, with a note stating the nature of the manuscript, e.g. "holograph" or "printout."

The 533 field (Reproduction Note) is used to record the fact that we're dealing with a reproduction and that the CMC was responsible for the facsimiles. The 533 field is to be used when the information about a reproduction is different from the information of its original. The 260 field describes the original manuscript, and the 533 describes the reproduction in hand. The information included in the 533 field is generally recorded from the item in hand. It comprises the name of the CMC and the place where the CMC office that produced the score is located. This information can be found on the last page of the score. The date of the reproduction is not printed on the score. This information must be interpreted from the date of acquisition,

Notons que, même si plusieurs partitions en provenance du CMC sont des reproductions de manuscrits (i.e. écrits à la main), plusieurs d'entre elles ont été générées par des logiciels. Ces partitions semblent être éditées professionnellement mais doivent tout de même être traitées comme des manuscrits. Personnellement, je trouve utile de considérer le logiciel comme une sorte de copiste du 21^e siècle possédant une très belle main d'écriture. De cette façon, je n'oublie pas qu'il s'agit de partitions inédites, en dépit de leur apparence professionnelle.

La façon dont le compositeur a produit la partition affecte la zone de la collation. On décrit une partition générée à l'aide d'un logiciel exactement de la même façon qu'une partition publiée. Par contre, lorsqu'une partition a été écrite à la main, il faut indiquer ce fait en employant par exemple : 1 partition ms., 1 partition de poche ms., etc. La règle 4.7B1 des RCAA2 demande en outre d'indiquer la nature du manuscrit dans une note, en utilisant un terme comme « olographe » ou « sortie d'imprimante. »

On emploie la zone 533 (Note de reproduction) pour noter le fait que le document catalogué est une reproduction et que c'est le CMC qui l'a effectuée.

La zone 533 est utilisée lorsque l'information relative à une reproduction est différente de l'information relative au document original. Ainsi, la zone 260 décrit le manuscrit original et la zone 533, la reproduction en main. L'information incluse dans la zone 533 provient généralement du document catalogué. Elle comprend le nom du CMC ainsi que le lieu associé au bureau du CMC qui a produit le fac-similé. Cette information se trouve sur la dernière page de la partition. La date de la reproduction ne figure toutefois pas sur

if known, or other indicators. If the date is an interpretation, or a guess, enclose it in square brackets with a question mark: [2007?].

The following guidelines will guide you through the cataloguing of any CMC score. These guidelines were drawn up by Joseph Hafner, the previous Music Cataloguer at McGill. Joseph originally created them with input from Daniel Paradis, the Music Cataloguer at Université de Montréal, who had developed similar guidelines. I would sincerely like to thank Joseph and Daniel for their work in creating these guidelines. I have been able to use these guidelines to catalogue the CMC scores that have come my way, and with them, I'm sure that you will be able to as well.

la partition. On doit déduire cette information à partir de la date d'acquisition, lorsque celle-ci est connue, ou d'autres indicateurs. On inscrit la date entre crochets et on l'a fait suivre d'un point d'interrogation lorsqu'on l'a déduite ou estimée, par exemple : [2007?].

Les directives qui suivent vous guideront dans le catalogage de n'importe quelle partition du CMC. Ces directives ont été rédigées par Joseph Hafner qui occupait précédemment le poste de catalogueur en musique à McGill. Joseph les a élaborées avec la participation de Daniel Paradis, bibliothécaire responsable du catalogage des documents musicaux à l'Université de Montréal, qui avait déjà développé des directives semblables. Je voudrais sincèrement remercier Joseph et Daniel pour leur travail dans la création de ces directives. Grâce à celles-ci, j'ai pu facilement cataloguer de nombreuses partitions du CMC et je suis certaine que vous le pourrez également.

MARC information and Examples of Cataloguing Canadian Music Centre Scores

Joseph Hafner, Associate Director, Collection Services, McGill University Library

When I first came up with these guidelines, I did them for myself, because I occasionally had CMC scores to catalogue. There were several issues that are unusual when cataloguing them, so I wanted to keep some examples of them. These guidelines have grown and changed over time as I added more information and examples.

The part that is tricky about CMC scores is that the cataloguing rules using the LCRIs differs from the ones in AACR2, and because they are not published in the traditional sense, so you are treating them as photocopies of a manuscript.

After being at McGill a few months we received a grant to purchase Canadian music and decided to add many CMC scores to our collection. During this time I found a number of records in OCLC for them that were done as if they were regular published scores instead of manuscripts. I began to think that these would be good to share with other cataloguers, because of the complex cataloguing issues involved.

A valuable resource for information about these individual scores is on the CMC website (<http://www.musiccentre.ca>). It includes information about the scores and the composers of these works.

The following guidelines describe the MARC fields that are commonly used in cataloguing scores produced by the CMC. Examples of MARC records for four scores are also included.

I want to thank Daniel Paradis for reviewing this work and his support.

Leader/008 Information

Type of record (Leader/06): Use “d” for “manuscript notated music.” This is used for holographs and computer printouts as well.

Place of Publication (008/15-17): This should be based on the place of creation. Information about where the score was created is typically found on the last page of music along with the composer’s signature. If it was created in Montreal, you would use *quc*. If they only put Canada, you would use *xxc*. If there is no place of creation, then you use *xx*. MARC codes for countries can be found here:
http://www.loc.gov/marc/countries/cou_home.html

Form of item (008/23): Use “r” for “Regular print reproduction.” This code is used for eye-readable prints such as photocopies.

Accompanying matter (008/24-29): Many scores include accompanying matter, and the code most commonly used is “h for “Technical information on the music.”

Variable fields

Imprint: Only the date that the manuscript was created is recorded in the 260 field. This date can often be found on the last page of music. Note that rule 4.4B1 gives the option to record the month and date in addition to the year of the manuscript. When a copyright date is present on the item, do not record it as the date of the manuscript in the 260 field but give it in a note (500 field). If the date of the manuscript is unknown, you can however use the copyright date to supply a date in the 260 field by transcribing the copyright date without the copyright symbol, in brackets and with a question mark.

Examples:

260 \$c 1990.
260 \$c [2005?]
500 \$a “c2005.”

Physical description:

Examples for music which is computer generated:

300 \$a 1 score (10 p.) ; \$c 30 cm.

300 \$a 10 p. of music ; \$c 30 cm.

Examples for handwritten manuscript scores:

300 \$a 1 ms. score ; \$c 30 cm.

300 \$a 10 p. of ms. music ; \$c 30 cm.

Duration: Many scores include the duration. Give it in natural language in a note (500 field) as well as in coded form in field 306:

306 \$a 000630

500 \$a Duration: ca. 06:30.

Note on the nature of the manuscript: Per rule 4.7B1, make a note on the type of manuscript using one of the prescribed terms:

500 \$a Holograph.

500 \$a Printout.

Reproduction note: The reproduction information is included in a 533 field. According to LCRI 1.11, record the following bibliographic data applying rules 1.4-1.7, in the order listed:

format of the reproduction

place and name of the agency responsible for the reproduction

date of the reproduction

physical description of the reproduction if different from the original

notes relating to the reproduction (if applicable)

Use brackets around cataloguer-supplied data, and a question mark when this data cannot be determined with certainty.

533 \$a Photocopy. \$b [Montréal?] : \$c Centre de musique canadienne, \$d [2005?]

533 \$a Photocopy. \$b [Montréal] : \$c Centre de musique canadienne, \$d [2005?]

533 \$a Photocopy. \$b Montréal : \$c Centre de musique canadienne, \$d 2005.

533 \$a Photocopy. \$b [Toronto] : \$c Canadian Music Centre, \$d [1989?]

533 \$a Photocopy. \$b Toronto : \$c Canadian Music Centre, \$d 2005.

Subject headings for handwritten manuscripts: According to the Library of Congress's *Subject cataloging manual: subject headings* (instruction H 1585, section 2d), the following subject headings are assigned to facsimiles of handwritten manuscripts in addition to those required to reflect the nature of the musical works included in the scores:

600 10 \$a [Composer's name] \$v Manuscripts \$v Facsimiles.
650 #0 \$a Music \$v Manuscripts \$v Facsimiles.

Examples of handwritten scores

Example 1:

008 051117s1993####xx#zza##rh#####n#####zxx#d
100 1# \$a Bouchard, Linda.
245 10 \$a Exquisite fires : \$b for orchestra (1993) / \$c Linda Bouchard.
260 \$c [1993?]
300 \$a 1 ms. score (67 p.) ; \$c 36 cm.
500 \$a Holograph.
500 \$a "c1993."
533 \$a Photocopy. \$b Montréal : \$c Centre de musique canadienne, \$d 2005.
600 10 \$a Bouchard, Linda \$v Manuscripts \$v Facsimiles.
650 #0 \$a Orchestral music \$v Scores.
650 #0 \$a Music \$v Manuscripts \$v Facsimiles.

Example 2:

008 020115s1979####qucopa##r#####n#####fre#d
100 1# \$a Vivier, Claude, \$d 1948-1983.
245 10 \$a Kopernikus : \$b opéra-rituel de mort / \$c Vivier.
260 \$c 1979 May 14.
300 \$a 1 ms. score (143 p.) ; \$c 36 cm.
500 \$a Holograph.
546 \$a Words chiefly in French and an imaginary language with passages in German.
500 \$a Libretto by the composer.
500 \$a "c1979".
500 \$a At end: Montréal le 14 mai 79, signed.
533 \$a Photocopy. \$b [Montréal?] : \$c Centre de musique canadienne, \$d [2004?]
600 10 \$a Vivier, Claude, \$d 1948-1983 \$v Manuscripts \$v Facsimiles.
650 #0 \$a Operas \$v Scores.
650 #0 \$a Music \$v Manuscripts \$v Facsimiles.

Examples of non-handwritten scores

Example 3:

008 021031s2002####xx#sya##r#####n####zxx#d
100 1# \$a Belkin, Alan, \$d 1951-
240 10 \$a Symphonies, \$n no. 8
245 10 \$a Symphony #8 / \$c by Alan Belkin.
260 \$c [2002?]
300 \$a 1 score (70 p.) ; \$c 43 cm.
500 \$a Printout.
500 \$a "c2002."
533 \$a Photocopy. \$b [Montréal?] : \$c Centre de musique canadienne \$d [2002]
650 #0 \$a Symphonies \$v Scores.

Example 4:

008 050314s1998####xx#sga##rdh#####n####eng#d
100 1# \$a Cardy, Patrick.
245 10 \$a And in the night the gentle earth is falling into morning-- : \$b for high voice and piano / \$c by Patrick Cardy.
260 \$c [1998?]
300 \$a 1 score (11 p.) ; \$c 28 cm.
500 \$a Printout.
500 \$a "c1998."
500 \$a "Commissioned by Brian McMillan; dedicated to Lizzie Alarie."
500 \$a Also available in other versions with other accompaniments.
500 \$a Words by the composer.
533 \$a Photocopy. \$b Montréal : \$c Centre de musique canadienne, \$d 2005.
650 #0 \$a Songs (High voice) with piano.

Information sur le MARC et exemples de catalogage des partitions du Centre de musique canadienne.

Joseph Hafner, directeur adjoint, Collections, Bibliothèque de McGill

J'ai commencé à rédiger ces directives pour mon usage personnel, parce que je devais cataloguer, de temps en temps, des partitions du CMC. Leur catalogage comportait plusieurs aspects inhabituels et je voulais garder quelques exemples de notices pour pouvoir m'y référer plus tard. Les directives se sont par la suite développées, au fur et à mesure que j'ajoutais de plus amples informations et des exemples.

Ce qui rend le catalogage des partitions du CMC complexe est, d'une part, le fait que les LCRI contredisent les RCAA2 et, d'autre part, le fait qu'elles ne sont pas publiées au sens traditionnel du terme et qu'il faut les traiter comme des photocopies de manuscrits.

Après mes premiers mois d'emploi à McGill, nous avons reçu une subvention pour faire l'acquisition de musique canadienne et avons décidé d'ajouter plusieurs partitions du CMC à notre collection. Durant cette période, j'ai trouvé un certain nombre de notices dans OCLC qui décrivaient ces partitions comme si elles étaient des publications ordinaires, plutôt que des manuscrits. J'ai alors commencé à penser qu'il serait utile de partager ces directives avec d'autres catalogueurs étant donné la complexité du traitement qu'il faut donner à ces partitions.

Le site Web du CMC constitue une ressource des plus utiles pour obtenir de l'information sur ces partitions (<http://www.centremusique.ca/>). On y trouve des renseignements sur les partitions elles-mêmes ainsi que sur les compositeurs des œuvres.

La section suivante décrit les zones MARC les plus souvent utilisées lors du catalogage des partitions du CMC. Des exemples de notices MARC décrivant quatre partitions différentes viennent illustrer ces directives.

Je tiens à remercier Daniel Paradis pour avoir révisé ce texte et pour son soutien.

Guide/Zone 008

Type de notice (Guide/06) : On inscrit « d » pour « notation musicale manuscrite. » On emploie ce code autant pour les holographes que pour les sorties d'imprimante.

Lieu de publication (008/15-17) : On inscrit le code correspondant au lieu de création. L'endroit où la partition a été créée se trouve habituellement à la dernière page avec la signature du compositeur. Par exemple, si elle a été créée à Montréal, on emploie le code *quc*. Si seul le Canada est mentionné, on emploie *xxc*. Si aucun lieu n'est mentionné, on emploie *xx*. Les codes MARC de pays se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.lac-bac.gc.ca/marc/040010-207-f.html#partie-i>.

Support matériel du document (008/23) : On inscrit « r » pour « Reproduction en caractères réguliers. » On emploie ce code pour les imprimés lisibles à l'œil nu comme les photocopies.

Texte d'accompagnement (008/24-29) : Plusieurs partitions comprennent du matériel d'accompagnement et le code le plus souvent utilisé est « h » pour « Renseignements techniques sur la musique. »

Zones de longueur variable

Adresse bibliographique : On inscrit uniquement la date de création du manuscrit dans la zone 260. On trouve souvent cette date à la dernière page. On notera que la règle 4.4B1 donne l'option de transcrire le mois et le quantième en plus de l'année du manuscrit. Lorsqu'une date de copyright est donnée sur le document à cataloguer, on ne la transcrit pas comme date du manuscrit dans la zone 260 mais on la donne plutôt en note (zone 500). Si la date du manuscrit est inconnue, on peut toutefois se servir de la date de

copyright pour inscrire une date approximative dans la zone 260 en transcrivant la date de copyright sans le symbole du copyright, entre crochets et suivie d'un point d'interrogation.

Exemples :

260 \$c 1990.
260 \$c [2005?]
500 \$a "c2005."

Description matérielle :

Exemples pour partitions générées par ordinateur :

300 \$a 1 partition (10 p.) ; \$c 30 cm.
300 \$a 10 p. de notation musicale ; \$c 30 cm.

Exemples pour partitions écrites à la main :

300 \$a 1 partition ms. ; \$c 30 cm.
300 \$a 10 p. de notation musicale ms. ; \$c 30 cm.

Durée d'exécution : Plusieurs partitions récentes mentionnent la durée. On indique celle-ci en langage naturel dans une note (zone 500), ainsi que sous forme codée dans la zone 306 :

306 \$a 000630
500 \$a Durée : env. 06:30.

Note sur la nature du manuscrit : Conformément à la règle 4.7B1, on fait une note sur le genre de manuscrit en utilisant l'un des termes prescrits :

500 \$a Olographe.
500 \$a Sortie d'imprimante.

Reproduction note : Les informations relatives à la reproduction sont incluses dans une zone 533. Selon la LCRI 1.11, on inscrit les données bibliographiques suivantes dans l'ordre qui suit , en appliquant les règles 1.4-1.7 :

genre de reproduction
lieu et nom de l'organisme responsable de la reproduction
date de la reproduction
description matérielle de la reproduction si différente de l'original
notes relatives à la reproduction (si nécessaire)

On met l'information fournie par le catalogueur entre crochets et on emploie un point d'interrogation si on ne peut pas déterminer cette information avec certitude.

- 533 \$a Photocopie. \$b [Montréal?] : \$c Centre de musique canadienne, \$d [2005?]
- 533 \$a Photocopie. \$b [Montréal] : \$c Centre de musique canadienne, \$d [2005?]
- 533 \$a Photocopie. \$b Montréal : \$c Centre de musique canadienne, \$d 2005.
- 533 \$a Photocopie. \$b [Toronto] : \$c Canadian Music Centre, \$d [1989?]
- 533 \$a Photocopie. \$b Toronto : \$c Canadian Music Centre, \$d 2005.

Vedettes-matière pour les partitions écrites à la main : Conformément au *Subject cataloging manual: subject headings* (instruction H 1585, section 2d) de la *Library of Congress*, on assigne les vedettes-matière suivantes aux fac-similés de manuscrits écrits à la main, en plus des vedettes-matière requises pour représenter la nature des œuvres musicales incluses dans les partitions :

- 600 16 \$a [Nom du compositeur] \$v Manuscrits \$v Fac-similés.
650 #6 \$a Musique \$v Manuscrits \$v Fac-similés.

Exemples de partitions écrites à la main

Exemple 1:

- 008 051117s1993####xx#zza##rh#####n#####zxx#d
100 1# \$a Bouchard, Linda.
245 10 \$a Exquisite fires : \$b for orchestra (1993) / \$c Linda Bouchard.
260 \$c [1993?]
300 \$a 1 partition ms. (67 p.) ; \$c 36 cm.
500 \$a Olographe.
500 \$a "c1993."
533 \$a Photocopie. \$b Montréal : \$c Centre de musique canadienne, \$d 2005.
600 16 \$a Bouchard, Linda \$v Manuscrits \$v Fac-similés.
650 #6 \$a Orchestre, Musique d' \$v Partitions.
650 #6 \$a Musique \$v Manuscrits \$v Fac-similés.

Exemple 2:

- 008 020115s1979####qucopa##r#####n#####fre#d
100 1# \$a Vivier, Claude, \$d 1948-1983.
245 10 \$a Kopernikus : \$b opéra-rituel de mort / \$c Vivier.
260 \$c 1979 mai 14.
300 \$a 1 partition ms. (143 p.) ; \$c 36 cm.
500 \$a Olographe.

546 \$a Paroles principalement en français et dans une langue imaginaire avec des passages en allemand.
 500 \$a Livret du compositeur.
 500 \$a "c1979."
 500 \$a À la fin : Montréal le 14 mai 79, signé.
 533 \$a Photocopie. \$b [Montréal?] : \$c Centre de musique canadienne, \$d [2004?]
 600 16 \$a Vivier, Claude, \$d 1948-1983 \$v Manuscrits \$v Fac-similés.
 650 #6 \$a Opéras \$v Partitions.
 650 #6 \$a Musique \$v Manuscrits \$v Fac-similés.

Exemples de partitions produites par ordinateur

Exemple 3:

008 021031s2002####xx#sya##r#####n#####zxx#d
 100 1# \$a Belkin, Alan, \$d 1951-
 240 10 \$a Symphonies, \$n no 8
 245 10 \$a Symphony #8 / \$c by Alan Belkin.
 260 \$c [2002?]
 300 \$a 1 partition (70 p.) ; \$c 43 cm.
 500 \$a Sortie d'imprimante.
 500 \$a "c2002."
 533 \$a Photocopie. \$b [Montréal?] : \$c Centre de musique canadienne \$d [2002]
 650 #6 \$a Symphonies \$v Partitions.

Exemple 4:

008 050314s1998####xx#sga##rdh#####n#####eng#d
 100 1# \$a Cardy, Patrick.
 245 10 \$a And in the night the gentle earth is falling into morning-- : \$b for high voice and piano / \$c by Patrick Cardy.
 260 \$c [1998?]
 300 \$a 1 partition (11 p.) ; \$c 28 cm.
 500 \$a Sortie d'imprimante.
 500 \$a "c1998."
 500 \$a "Commissioned by Brian McMillan; dedicated to Lizzie Alarie."
 500 \$a Existe aussi en versions avec d'autres accompagnements.
 500 \$a Paroles du compositeur.
 533 \$a Photocopie. \$b Montréal : \$c Centre de musique canadienne, \$d 2005.
 650 #6 \$a Chansons (Voix aiguë) acc. de piano.